



Nations Unies

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux
de la onzième session
(23, 24 et 27 août 2021)**

**Documents officiels
Supplément n° 46**



Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux
de la onzième session
(23, 24 et 27 août 2021)**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	5
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et dates de sa douzième session.	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	6
11/101 Amélioration de la gestion de l'information géospatiale	6
11/102 Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	7
11/103 Cadre intégré de l'information géospatiale	9
11/104 Repère de référence géodésique mondial	11
11/105 Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable	13
11/106 Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes	14
11/107 Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.	15
11/108 Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.	16
11/109 Information géospatiale marine.	17
11/110 Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité	18
11/111 Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	19
11/112 Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.	20
11/113 Rapport de gestion de programme	21
II. Organisation de la session	22
A. Ouverture et durée de la session	22
B. Élection du Bureau	22
C. Ordre du jour et organisation des travaux.	22
D. Documentation	23

III.	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session	24
IV.	Ordre du jour provisoire et dates de la douzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	25

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et dates de sa douzième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session (E/2022/46) ;
- b) Décide que la douzième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 3 au 5 août 2022 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la douzième session du Comité d'experts, tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la douzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
4. Décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale.
5. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
7. Cadre intégré de l'information géospatiale.
8. Repère de référence géodésique mondial.
9. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
10. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
11. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
12. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
13. Information géospatiale marine.

14. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
15. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
16. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
17. Rapport de gestion de programme.
18. Ordre du jour provisoire et dates de la treizième session.
19. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa douzième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité d'experts, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 11/101

Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat et du Bureau élargi (voir [E/C.20/2021/4](#)) et noté avec appréciation les efforts considérables déployés pour continuer de prendre des mesures stratégiques et concrètes afin de promouvoir et d'améliorer la gestion de l'information géospatiale et de consolider les liens connexes au profit des États Membres, conformément au mandat du Comité faisant suite à la résolution [2016/27](#) du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2016 ;

b) A pris note de l'action menée dans le but d'améliorer et d'intensifier le renforcement des capacités et la coopération en matière d'information géospatiale au niveau national, en particulier dans les pays en développement, notamment grâce à l'apport de ressources extrabudgétaires par l'intermédiaire de plusieurs options et mécanismes de financement, et de la nécessité de veiller à ce que ces ressources soient mises à disposition de manière encore plus transparente, en vue de faire davantage pour prévenir un creusement du fossé numérique géospatial et éviter les doubles emplois ;

c) A reconnu les réalisations notables et l'importance croissante du Comité d'experts, dont les multiples axes de travail ont eu des effets positifs manifestes tant sur le paysage géospatial mondial que sur les programmes nationaux de développement au cours des 10 dernières années, mais qui doit disposer de ressources durables pour guider et soutenir efficacement les États Membres dans leurs initiatives tendant à créer et maintenir des capacités intégrées d'information géospatiale pour l'avenir ;

d) A noté que le Comité d'experts envisageait des moyens de consolider encore l'écosystème géospatial mondial, parmi lesquels un programme complet ayant pour fins d'encourager la modernisation des organismes nationaux compétents en matière d'information géospatiale et de répondre aux besoins géospatiaux croissants des pays en développement ;

e) S'est félicité de la convocation du deuxième Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, sur le thème « Geo-Enabling the

Global Village : no one should be left behind » (Des moyens géospatiaux pour le village mondial : nul ne devrait être laissé de côté), prévu pour la semaine du 10 au 14 octobre 2022, au Centre international de conférences d'Hyderabad (Inde), et organisé par le Gouvernement indien par l'intermédiaire de son ministère de la science et de la technologie ;

f) A apprécié la démarche engagée par le Département des affaires économiques et sociales pour créer un centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation à Deqing (Chine) et un centre d'excellence mondial de géodésie sur le campus des Nations Unies à Bonn (Allemagne) ; chacun d'entre eux permettrait, de façon ouverte et transparente, de développer les capacités, les compétences et les moyens géospatiaux au niveau mondial, et de renforcer les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale, notamment dans les pays en développement ;

g) A remercié les Gouvernements néerlandais et suédois de leurs contributions tangibles, sous la forme du détachement de personnel à distance pour appuyer le programme de travail du Comité d'experts, et encouragé les États Membres à mobiliser des ressources extrabudgétaires similaires et à envisager des moyens concrets qui soient de nature non seulement à pérenniser les modalités actuelles des travaux du Comité mais aussi à renforcer ses opérations et à lui garantir un financement stable pour l'avenir ;

h) S'est réjoui que le Bureau et le Secrétariat aient pris l'initiative de préparer le calendrier, les modalités et les principaux éléments de la version préliminaire du rapport que le Comité d'experts doit présenter au Conseil économique et social à sa session de 2022, et a soutenu la constitution d'une équipe spéciale, composée du Bureau et des amis des Coprésidents du Comité d'experts, ainsi que de bénévoles et d'experts mis à disposition par les États Membres, pour diriger les préparatifs et tenir des consultations sur le projet de rapport, en s'appuyant d'abord sur le projet de note de synthèse fourni, dans le cadre d'une procédure d'examen inclusive et transparente, et pour charger le Bureau et les amis des Coprésidents d'achever l'élaboration du rapport afin que le Comité l'examine avant sa présentation au Conseil en 2022 ;

i) A souligné l'importance d'un dialogue étroit et d'une collaboration ouverte entre les experts en gestion de l'information géospatiale des États Membres, les ministères des affaires étrangères et les missions permanentes auprès de l'ONU à New York, afin de les sensibiliser à l'intérêt tangible du Comité d'experts lorsqu'il s'agit de traiter adéquatement de questions relatives à la gestion de l'information géospatiale nationale et mondiale, comme la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres missions des Nations Unies, de même qu'à l'importance de la coopération multilatérale en matière de gestion de l'information géospatiale mondiale, et de les informer des préparatifs et de la nature du rapport à soumettre au Conseil économique et social en 2022.

Décision 11/102

Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par le Secrétariat (voir [E/C.20/2021/5](#)), félicité les cinq comités régionaux et les quatre groupes thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information

géospatiale à l'échelle mondiale pour leurs travaux et leurs réalisations durant l'intersessions, y compris leur réaction face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et reconnu que leurs produits, notamment les documents techniques de référence, fournissaient des connaissances essentielles pour le développement et le renforcement des capacités d'information géospatiale et la prise de décisions par les États Membres, et que des comités régionaux et des groupes thématiques solides et adaptés contribuaient de manière significative à la réalisation de la vision globale et du programme de travail du Comité d'experts ;

b) A demandé instamment que les comités régionaux se concertent, se coordonnent et rendent plus cohérente la gestion de l'information géospatiale, y compris le Cadre intégré de l'information géospatiale, et noté l'appel lancé par le comité régional pour l'Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale aux États Membres et aux partenaires intéressés afin qu'ils aident la région à déterminer comment moderniser les organismes nationaux compétents en matière d'information géospatiale et à soutenir la démarche, en vue de tirer parti de l'informatique géospatiale et d'appuyer les efforts de relance après la pandémie de COVID-19 ;

c) S'est réjoui que les groupes thématiques, à savoir le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les sociétés géospatiales, le Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Réseau géospatial des Nations Unies, continuent d'apporter leur concours, y compris dans la recherche, l'éducation, l'utilisation de technologies novatrices et le renforcement des capacités, à la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de produits ou de services géospatiaux, à la promotion du Cadre intégré de l'information géospatiale et à l'envisagement d'initiatives collaboratives et conjointes entre eux pour servir la mission et le programme de travail du Comité ;

d) A félicité le comité régional pour les Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale d'avoir mené des activités et des projets clés pour coordonner et renforcer les capacités géospatiales nationales et régionales des États Membres, notamment : l'établissement d'un partenariat stratégique avec le Groupe des Amériques sur l'observation de la Terre (AmeriGEO), consolidé par la Déclaration d'Aguascalientes, intitulée « Better together : geospatial information for decision making in the Americas » (Mieux ensemble : l'information géospatiale au service de la prise de décision dans les Amériques), en septembre 2020 ; le projet d'intégration de l'information statistique et géospatiale (Amérique centrale) ; l'Initiative de développement géospatial des Caraïbes (CARIGEO) et l'organisation de la série de webinaires de 2021 sur le géoportail CARIGEO ; la version 2.0 du Cadre statistico-géospatial pour les Amériques, comprenant de nouveaux indicateurs, pour promouvoir l'amélioration du partage et de l'utilisation des pratiques et des solutions de gestion de l'information géospatiale ;

e) A pris note des réalisations du Réseau géospatial des Nations Unies durant l'intersessions, du renouvellement de son groupe directeur, du renforcement des partenariats et de la communication entre les parties prenantes et des trois rapports de base établis, à savoir « Generic geospatial job profiles for the United Nations system » (Profils d'emploi génériques pour les postes géospatiaux dans le système des Nations Unies), « Geospatial for humanity » (L'information géospatiale au service de l'humanité) et « Geospatial in action »

(L'information géospatiale en action), qui témoignent de l'ampleur des activités géospatiales menées dans le système des Nations Unies ;

f) A accueilli favorablement le rapport de base intitulé « Geospatial industry advancing sustainable development Goal » (Contribution de l'industrie géospatiale à la réalisation des objectifs de développement durable), établi par le Réseau du secteur privé, qui y souligne à l'attention des États membres le rôle de l'infrastructure géospatiale dans la quatrième révolution industrielle et la manière dont la technologie et l'innovation géospatiales pourraient accroître la productivité, transformer les méthodes de travail et permettre aux gouvernements de fournir aux citoyens des biens et des services nouveaux et améliorés, et s'est félicité de l'intérêt et du soutien croissants de multiples acteurs de l'industrie ;

g) A pris acte des nouveaux Comité exécutif et Conseil consultatif du Réseau universitaire, ainsi que de son mandat et de son site Web actualisés, noté la parution de *COVID-19 Pandemic, Geospatial Information, and Community Resilience* (Pandémie de COVID-19, information géospatiale et résilience communautaire), un recueil de contributions des membres du Réseau en réaction aux problèmes causés par la pandémie, et noté également la publication de *Mapping for a Sustainable World* (La cartographie pour un monde durable), fruit d'une collaboration entre l'Association cartographique internationale et la Section de l'information géospatiale de l'ONU ;

h) A noté que les réunions plénières des cinq comités régionaux se tiendraient en mode hybride ou virtuel de novembre 2021 à février 2022, encouragé les États Membres, les groupes thématiques et les parties prenantes à participer et à contribuer activement à ces processus régionaux, et félicité les comités régionaux d'avoir profité de l'occasion pour combiner leurs réunions plénières avec d'autres manifestations consacrées aux technologies géospatiales et connexes.

Décision 11/103

Cadre intégré de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale, établi avec l'aide du Secrétariat (voir [E/C.20/2021/6](#)), et salué les efforts déployés par le Groupe, sous la direction de l'Éthiopie et de la Suède, afin de se mettre rapidement en place et d'élaborer un plan ambitieux pour jouer un rôle de direction et d'orientation stratégiques, permettant d'aboutir à la phase actuelle, fondamentale, du Cadre intégré de l'information géospatiale, qui conserve une importance mondiale et continue d'être adopté ;

b) A approuvé le plan stratégique du Groupe de haut niveau, qui constitue, avec ses six objectifs définis et ses actions ciblées, une étape essentielle pour que le Cadre intégré de l'information géospatiale reste efficace et pertinent, et adhéré aux trois objectifs prioritaires identifiés comme appelant une attention immédiate – améliorer la communication, renforcer le développement des capacités et mobiliser un financement durable – en vue d'élaborer le plan initial du Groupe afin de guider son ciblage et ses activités pour les deux prochaines années ;

c) A reconnu qu'il était pertinent et urgent de financer comme il convenait le peaufinage et le parachèvement du guide d'application du Cadre

intégré de l'information spatiale, de mettre à jour le cadre stratégique général dudit Cadre et de terminer l'élaboration des ressources documentaires y afférentes pour aider les États Membres à concevoir leurs plans d'action nationaux respectifs en vue de renforcer la gestion nationale de l'information géospatiale au niveau institutionnel et d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) A souligné qu'il importait de maintenir l'efficacité et la continuité du Cadre intégré de l'information géospatiale au niveau national, tâche incombant à tous les États Membres, et pris note des suggestions dont le Groupe de haut niveau devrait tenir compte dans son plan de travail :

i) Le peaufinage et le parachèvement du guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale restent une grande priorité pour les États Membres et une base importante pour le développement d'une communauté mondiale permettant de partager des connaissances et d'harmoniser l'intégration de l'information géospatiale au niveau des pays, faute de quoi l'objectif fondamental du Cadre risquerait de se diluer et de manquer de cohérence au moment de son adoption et dans sa mise en œuvre ;

ii) Il faut garder à l'esprit le besoin pressant d'obtenir un financement soutenu pour la mise en œuvre et le développement itératif du Cadre intégré de l'information géospatiale afin qu'il perdure en tant qu'instrument évolutif et qu'il soit examiné constamment, tenu à jour et fondé sur les expériences concrètes des États Membres en matière de mise en œuvre ;

iii) Étant donné que le secteur géospatial se heurte souvent à des difficultés pour communiquer efficacement et notamment faire mieux connaître le Cadre intégré de l'information géospatiale, en particulier auprès des décideurs des institutions mondiales qui ne s'occupent pas directement des questions géospatiales, l'organisation de forums consacrés au Cadre intégré de l'information géospatiale aux niveaux mondial et régional pour partager les bonnes pratiques et les stratégies opérantes de mise en œuvre du Cadre au niveau national serait bénéfique pour renforcer le développement des capacités ;

iv) Vu comme les circonstances et les conditions nationales (gouvernance, technologie, capacités, etc.) varient entre les pays développés et les pays en développement lorsqu'il s'agit d'établir un plan d'action au niveau d'un pays, un ensemble d'indicateurs de performance ou de mesures diagnostiques pourrait aider les pays à déterminer quels objectifs et quelles activités et actions prioritaires retenir dans leurs plans d'action nationaux respectifs en ce qui concerne le Cadre intégré d'information géospatiale ;

v) Il serait bon d'incorporer le Cadre intégré de l'information géospatiale, comme cadre tangible, dans les conventions, les accords et les cadres existants des Nations Unies, tels que les objectifs de développement durable et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de manière à sensibiliser les responsables politiques à haut niveau quant au Cadre et à sa viabilité à long terme ;

vi) On aurait intérêt à mettre en place des mécanismes clairs qui permettent de disposer de moyens adéquats pour appuyer la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale dans les pays en développement, élaborer des plans d'action nationaux qui puissent être

rendus vraiment opérationnels et, en vue d'avoir une incidence notable sur les services électroniques géospatiaux, et s'engager sur la voie de la transformation numérique et combler la fracture numérique géospatiale ;

vii) Le Groupe de haut niveau devrait poursuivre sa collaboration avec les commissions régionales et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, mettre en œuvre le Cadre intégré de l'information géospatiale et appuyer le renforcement de la gestion régionale de l'information géospatiale ;

e) A salué la Banque mondiale et plusieurs États Membres pour les efforts précieux qu'ils ont déployés au profit de leur initiative d'organiser une série de cours d'apprentissage en ligne sur le Cadre intégré de l'information géospatiale, par l'intermédiaire de l'Open Learning Campus de la Banque mondiale, au début de l'année 2021, et pour l'expertise et les orientations qu'ils ont partagées avec les organisations partenaires intéressées dans les États Membres travaillant à l'élaboration de leurs plans d'action nationaux, favorisant ainsi le renforcement des capacités liées au Cadre dans de nombreux pays ;

f) A félicité les groupes d'experts, de travail et thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qui ont aligné leurs activités sur le Cadre intégré de l'information géospatiale au cours de l'année écoulée et qui se sont lancés dans l'élaboration de documents d'orientation et de référence à l'appui des voies stratégiques du Cadre, et encouragé les autres groupes à continuer de consolider leurs liens avec le Groupe de haut niveau et le Cadre ;

g) A mis l'accent sur le fait que le Cadre intégré de l'information géospatiale constituait maintenant un paradigme général permettant de renforcer la gestion intégrée de l'information géospatiale au niveau national, non seulement pour les États Membres qui en étaient aux premiers stades de l'adoption d'infrastructures nationales de données géospatiales, mais aussi pour ceux qui avaient déjà mis en place avec succès de telles infrastructures, et qu'une collaboration continue serait nécessaire avec d'autres initiatives émergentes et complémentaires, telles que l'infrastructure des connaissances géospatiales, le plan de l'Union européen relatif aux cadres statistico-spatiaux et le développement d'un écosystème géospatial au-delà des infrastructures de données spatiales, qui offriraient des liens directs avec le Cadre et confèreraient au Cadre une plus grande pertinence dans le futur écosystème de l'information géospatiale.

Décision 11/104

Repère de référence géodésique mondial

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) S'est félicité du rapport du Sous-comité de la géodésie (voir [E/C.20/2021/7](#)) et des progrès réalisés au cours de la période intersessions, notamment les efforts considérables que le Sous-comité a déployés pour traiter les nombreuses questions complexes relatives au repère de référence géodésique mondial, parmi lesquelles la communication et l'information à destination du public non expert, et pour faire mieux comprendre l'importance cruciale du repère de référence géodésique mondial en tant qu'infrastructure essentielle pour le secteur géospatial mondial ;

b) A pris note avec satisfaction de l'importance accordée par le Sous-comité, sous la direction de son bureau, à une vaste consultation mondiale et au parachèvement ultérieur, avec les États Membres et les parties prenantes concernées par la géodésie, du document de position sur la pérennisation du repère de référence géodésique mondial et du document de réflexion sur la création d'un centre d'excellence géodésique mondial, et adopté les deux documents comme documents d'orientation essentiels pour assurer la pérennité et l'amélioration du repère de référence géodésique mondial ;

c) S'est réjoui de la discussion sur les éléments du lot de travail proposé qui sont décrits dans le document de position et ont pour but de remédier aux problèmes critiques rencontrés par le repère de référence géodésique mondial, sur la base des priorités initiales suivantes : mettre en place la gouvernance du centre d'excellence géodésique mondial ; entreprendre une évaluation des besoins mondiaux en matière de géodésie ; procéder à une évaluation des besoins en termes de compétences et d'éducation pour ce qui a trait au repère de référence ; élaborer des mécanismes complémentaires de communication, de promotion et de renforcement des capacités afin de mobiliser les parties prenantes actuelles et futures en faveur de la géodésie ;

d) A salué la tenue du Forum mondial de haut niveau sur la géodésie sur le thème « The power of where : the value of geodesy to society » (Le pouvoir du lieu : l'intérêt de la géodésie pour la société), à l'occasion de la Journée de la Terre, en 2021, manifestation suivie de forums régionaux ciblés sur la géodésie dans les Amériques, en Asie et dans le Pacifique, dans les États arabes et en Europe, éléments capitaux du processus mondial de consultation qui a fait encore mieux connaître et comprendre le repère de référence géodésique mondial dans les États Membres ;

e) S'est en outre félicité des progrès accomplis par le Gouvernement allemand et l'ONU afin d'accueillir et d'établir un centre d'excellence géodésique mondial sur le campus des Nations Unies à Bonn, de manière à : soutenir et maintenir le repère de référence géodésique mondial ; renforcer la coopération et la coordination mondiales ; concourir à l'éducation, à la formation et au développement des capacités ; améliorer la sensibilisation et les supports de connaissances concernant le repère de référence géodésique mondial au profit de l'ensemble de la communauté géodésique ;

f) A encouragé le futur centre d'excellence géodésique mondial à collaborer et à se coordonner étroitement avec le Sous-comité de la géodésie, les groupes de travail régionaux chargés du repère de référence géodésique mondial, l'Association internationale de géodésie, la Fédération internationale des géomètres et les organisations internationales intéressées, telles que le Groupe sur l'observation de la Terre et le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, afin de favoriser plus de planification et de coordination internationale dans le but de renforcer les partenariats et d'améliorer les possibilités offertes par la géodésie ;

g) A noté que le Sous-comité souhaitait revoir ses modalités de travail, notamment son mandat et sa structure, pour s'aligner sur les futures modalités décrites dans le document de position sur la pérennisation du repère de référence géodésique mondial et le document de réflexion sur la création d'un centre d'excellence géodésique mondial, de manière à devenir encore plus efficace et pertinent, et encouragé à cet égard les pays en développement à participer activement aux activités du Sous-comité et à celles de ses groupes de travail ;

h) A noté que le Sous-comité entendait convoquer sa troisième réunion plénière en 2022, quand les conditions mondiales le permettraient.

Décision 11/105

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi conjointement par le Secrétariat et le Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir [E/C.20/2021/8](#)), et salué la qualité du travail accompli pour mieux harmoniser les activités du secteur de l'information géospatiale mondiale sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) S'est félicité du processus inclusif d'élaboration du projet de plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, qui constitue un excellent guide pour montrer combien l'information géospatiale et d'autres technologies sont précieuses pour produire des données statistiques intégrant des renseignements géospatiaux à l'appui de l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et pour donner aux États Membres la possibilité de tirer des enseignements des nombreux exemples donnés et de prendre note des mesures clés qui correspondent à leur situation nationale ;

c) A salué et soutenu la vision et l'ambition du plan d'étapes pour l'information géospatiale, dont le but est que l'information géospatiale et l'information géolocalisée soient reconnues et acceptées comme des données officielles pour les objectifs de développement durable et leurs indicateurs mondiaux, et noté qu'il importait de coopérer plus étroitement avec les organismes responsables et les autres parties prenantes sur des stratégies visant à jeter des ponts et à améliorer la compréhension entre les acteurs de la statistique et ceux du domaine géospatial qui travaillent avec le cadre mondial d'indicateurs ;

d) A reconnu que le plan d'étapes pour l'information géospatiale montrait clairement combien les cadres plus larges du Comité d'experts, tel que le Cadre intégré de l'information géospatiale, le cadre statistico-géospatial mondial, les thématiques associées aux données géospatiales fondamentales et le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers, jouaient un rôle d'intégration important pour faire avancer la réalisation du Programme 2030 ;

e) A pris note de l'état d'avancement de l'initiative relative au Système d'information centralisé à l'appui des objectifs de développement durable et s'est réjoui de la formation de la SDG Data Alliance (Alliance des données sur les objectifs de développement durable), toutes deux des approches intégrées de système de systèmes, qui se concentreront sur la manière dont l'information géospatiale est et pourrait être utilisée afin de soutenir les initiatives locales et mondiales concernant les indicateurs des objectifs de développement durable, et encouragé la communication régulière de nouveaux renseignements actualisés sur ces activités pour faciliter l'intégration de l'information géospatiale et des technologies habilitantes dans le développement durable et aider à affronter les problèmes mondiaux qui se posent aujourd'hui et ceux qui se poseront dans un avenir proche, dont la pandémie de COVID-19 qui se

poursuit, l'atténuation des changements climatiques et la résilience et l'adaptation face aux catastrophes.

Décision 11/106

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale (voir [E/C.20/2021/9](#)) et pris note des efforts que le Groupe d'experts continue de déployer en faveur de l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes afin de répondre aux priorités nationales et de réaliser les programmes de développement mondiaux ;

b) A exhorté les États Membres à poursuivre la mise en œuvre et l'opérationnalisation du cadre statistico-géospatial mondial, comme moyen d'obtenir des données statistiques géospatiales pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la série de recensements de la population et des logements de 2020, et reconnu que le règlement des nombreux problèmes d'intégration des données que posaient la pandémie mondiale de COVID-19 et d'autres questions complexes, telles que les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes, passait par l'application du cadre statistico-géospatial aux niveaux mondial et régional ;

c) S'est félicité des progrès notables enregistrés dans l'élaboration du guide d'application du cadre statistico-géospatial mondial, qui fournit aux secteurs tant géospatial que statistique des orientations précieuses pour identifier des méthodes, des techniques et des approches utiles pour la mise en œuvre du cadre, et a encouragé à cet égard l'achèvement du guide d'application afin de donner des orientations pragmatiques et compréhensibles sur la mise en œuvre et l'opérationnalisation du cadre par les États Membres ;

d) S'est réjoui du grand nombre de cas d'utilisation et de pratiques exemplaires décrivant comment le cadre statistico-géospatial mondial est mis en œuvre et opérationnalisé dans les contextes nationaux et régionaux, comme détaillé dans le document « The Global Statistical Geospatial Framework : national and regional experiences of implementing the Global Statistical Geospatial Framework » (Le cadre statistico-géospatial mondial : expériences nationales et régionales de la mise en œuvre du cadre statistico-géospatial mondial), et a demandé qu'il soit tenu compte d'études de cas pertinentes au moment d'arrêter la version définitive du guide d'application du cadre statistico-géospatial mondial ;

e) A pris acte des premiers résultats prometteurs de l'enquête mondiale visant à déterminer dans quelle mesure les pays sont prêts à appliquer le cadre statistico-géospatial mondial et exhorté les organismes nationaux de statistique et les instances nationales compétentes en matière d'information géospatiale des États Membres à soumettre leurs réponses s'ils ne l'avaient pas encore fait, et proposé que le futur plan de travail du Groupe d'experts ait notamment pour objectifs de combler les lacunes recensées grâce à l'enquête mondiale et de renforcer les liens entre le cadre statistico-géospatial mondial et le Cadre intégré de l'information géospatiale ;

f) A salué et encouragé les efforts visant à renforcer la coordination avec les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de

l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les commissions régionales et les autres parties prenantes régionales, et s'est félicité de la mise en œuvre du cadre statistico-géospatial mondial au niveau régional.

Décision 11/107

Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers (voir [E/C.20/2021/10](#)) et apprécié l'accent qui y est mis sur l'actualisation du plan de travail du Groupe d'experts pour la période 2020-2022, et s'est félicité des efforts déployés par le Groupe d'experts pour continuer à mener des activités de sensibilisation concrètes afin de promouvoir et de faire comprendre l'importance d'une administration des biens fonciers qui soit opportune, efficace et adaptée à l'objectif visé, et par ailleurs abordable et accessible à tous ;

b) S'est réjoui que le Groupe d'experts utilise le guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale comme référence pour envisager des orientations concernant la mise en œuvre du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers au niveau national, et a noté la contribution active du Groupe d'experts à la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale ;

c) A pris note de l'examen initial des cinq éléments essentiels à la mise en œuvre du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers au niveau national, qui traduisent les concepts en orientations concrètes, et du fait que ces éléments devraient être axés sur : les modalités de partage et d'échange de connaissances, d'informations et d'expériences, y compris les cas d'utilisation, les pratiques et les exemples pertinents ; un mécanisme d'évaluation tenant compte des neuf voies du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers, et de la situation nationale des États Membres ; une collaboration appropriée avec les comités régionaux, les groupes fonctionnels et thématiques du Comité et les parties prenantes internationales concernées ;

d) A prié instamment le Groupe d'experts d'examiner plus avant les droits, les restrictions et les responsabilités, accrus et complexes, qui se rapportent à la terre ; l'accès de plus en plus numérique et mobile à l'information foncière ; l'intégration de la modélisation des informations de la construction et du cadastre ; les mécanismes de cybersécurité et de sécurité des données requis pour protéger les informations foncières capitales ;

e) S'est félicité des efforts déployés volontairement par les États Membres afin de traduire le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers dans des langues autres que l'anglais, ce qui constitue une mesure importante pour continuer de défendre, de faire mieux connaître et de promouvoir l'intérêt et les avantages d'une administration foncière efficace, et d'améliorer l'accès au Cadre et sa compréhension, et a encouragé les États Membres à déployer des efforts volontaires supplémentaires pour traduire le Cadre dans d'autres langues encore, à l'instar de la Belgique qui a proposé de fournir une traduction en français ;

f) A noté que le Groupe d'experts prévoyait de convoquer une réunion officielle, ainsi qu'un séminaire international sur l'administration efficace des biens fonciers, lorsque les conditions mondiales le permettraient.

Décision 11/108
Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (voir [E/C.20/2021/11](#)) et noté que le Groupe de travail poursuivait ses efforts et restait mobilisé pour promouvoir à la fois l'importance de l'information et des services géospatiaux dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe et les travaux visant à mettre en œuvre le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, en particulier la pertinence de celui-ci durant la pandémie de COVID-19 en cours et la nécessité qui en résulte pour les États Membres et les organisations s'occupant de réduction et de gestion des risques de catastrophe d'adopter une approche multirisques pour faire face à la pandémie et à d'autres dangers ;

b) S'est réjoui que le Groupe de travail ait élaboré son plan de travail pour la période 2020-2023 et en a approuvé la mise en œuvre, reconnaissant l'importance de ses quatre objectifs, qui guideront les activités et opérations initiales du Groupe, et a invité les États Membres et les experts compétents à contribuer activement, en tant que membres du Groupe de travail, à l'avancement de ses activités, telles que décrites dans son plan de travail ;

c) A félicité le Groupe de travail d'avoir mené à bien ses maintes activités de sensibilisation au Cadre stratégique, y compris le renforcement du dialogue et de la collaboration avec de multiples groupes de parties prenantes de premier plan et plusieurs organisations internationales, en particulier dans le cadre du récent projet pilote sur les catastrophes de l'Open Geospatial Consortium 2021, et la contribution du Groupe de travail au rapport mondial d'évaluation 2022 du Bureau des Nations unies pour la réduction des catastrophes, qui toutes garantissent le maintien de la communication et de la cohérence, évitent les doubles emplois et créent des synergies entre les nombreux groupes et nombreuses organisations qui mènent des activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe ;

d) A noté le bien-fondé d'une intégration de l'information géospatiale émanant des organismes scientifiques et technologiques en charge de la gestion des risques, afin d'améliorer la fourniture et l'assimilation de l'information géospatiale au service de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, et accueilli favorablement la recommandation tendant à envisager une coopération plus large du Groupe de travail avec les organismes scientifiques et technologiques compétents des États Membres ;

e) A soutenu l'élaboration d'un inventaire mondial des organisations, des services et des plateformes de réduction des risques de catastrophe, invité les États Membres, les organisations de réduction et de gestion des risques de catastrophe et les universités, les entités du secteur privé et les organisations du système des Nations Unies intéressées à participer à l'administration mondiale des enquêtes conçues pour l'inventaire, et invité également le Groupe de travail à inclure dans l'inventaire les ensembles de données et les plateformes déjà en place et à examiner les liens potentiels avec les activités du Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe du Groupe sur l'observation de la Terre (mise au point d'une boîte à outils sur les risques liés à l'observation de la Terre) et d'autres initiatives de réduction et de gestion des risques de catastrophe, dans le but de créer des synergies et d'établir une coopération ;

f) A reconnu l'importance des résultats et des recommandations figurant dans le projet de rapport intitulé « Assessment 2020 results : strategic framework on geospatial information and services for disasters » (Résultats de l'évaluation 2020 : Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe) pour aider le Groupe de travail à mieux comprendre l'état de préparation du paysage national de l'information et des services géospatiaux à toutes les phases des catastrophes, noté qu'il fallait remédier aux différences entre pays et entre régions, et recommandé de déployer de nouveaux efforts de renforcement des capacités et de sensibilisation afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre stratégique, notant en outre la faible réponse de l'Afrique et l'absence de réponse des États arabes et recommandant par conséquent la réouverture de l'enquête d'évaluation aux deux régions en vue de leur donner une nouvelle occasion de s'y prêter, puis l'établissement d'une deuxième édition des résultats de l'évaluation 2020, dans le but de mieux faciliter le suivi mondial de la mise en œuvre du Cadre stratégique ;

g) A apprécié l'appui du Groupe de travail à l'élaboration d'un cadre statistique concernant les catastrophes, de même que la création du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes, qu'il a encouragé à se concentrer sur les mécanismes et cadres de notification existants, tels que les systèmes de notification du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des objectifs de développement durable.

Décision 11/109

Information géospatiale marine

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine (voir [E/C.20/2021/12](#)) et pris note du plan de travail du Groupe pour la période 2021-2022 et des progrès accomplis, notamment la collaboration pratique avec l'Organisation hydrographique internationale, le laboratoire d'innovation et de technologie exploité conjointement par l'Organisation hydrographique internationale et Singapour, et l'Open Geospatial Consortium, et, notant la transition au niveau de la direction, souhaité la bienvenue à Singapour en tant que Coprésidente et exprimé sa sincère gratitude au Burkina Faso pour son rôle de chef de file et sa contribution au Groupe de travail ;

b) S'est félicité des efforts constamment déployés pour aligner les travaux du Groupe de travail sur le Cadre intégré de l'information géospatiale, au titre de la modernisation de l'écosystème géospatial, et a accueilli favorablement l'élaboration d'un cadre d'orientation et opérationnel intégré (projet de cadre opérationnel) pour le domaine marin, qui englobe tous les éléments liés à l'eau, y compris les océans et les mers, les zones côtières, les deltas et les affluents, les eaux intérieures et les voies navigables, soit une contribution importante à cette modernisation, tout en réaffirmant que le Groupe de travail ne devait pas reproduire le Cadre ;

c) S'est dit conscient que le projet de cadre opérationnel, provisoirement nommé « IGIF-Hydro », devait promouvoir l'intégration du domaine marin et fournir des orientations sur des considérations pratiques la concernant, sachant que ce domaine ne comprend généralement pas tous les éléments « hydro » de l'écosystème spatial, et a proposé de poursuivre les

délibérations sur le nom qu'il faudrait donner au projet de cadre opérationnel pour le domaine marin ;

d) A noté que l'intégration des domaines terrestre, maritime et cadastral restait une priorité pour les États Membres, et encouragé un examen plus approfondi afin de veiller à ce que les institutions collaborent à l'étude et à la mise au point de dispositions, de normes et d'infrastructures interoperables pour l'intégration de tous les types d'information géospatiale, en s'appuyant sur le Cadre intégré de l'information géospatiale, et en vue de préconiser des directives, des normes et des pratiques propres à faciliter l'intégration sans accroc d'ensembles de données portant sur les domaines terrestre, maritime et cadastral ;

e) A exhorté les États Membres et les parties prenantes à garder en tête que le domaine marin était multithématique et multijuridictionnel, couvrant l'hydrographie, l'océanographie, la géologie marine, la biologie marine, les activités liées à l'homme et la gouvernance maritime, et que le projet de cadre opérationnel servait de passerelle entre le Cadre intégré de l'information géospatiale et les pratiques de gestion de l'information géospatiale marine, en particulier aux fins de la mise en place d'une gestion et de programmes efficaces et inclusifs pour l'information géospatiale marine intégrée ;

f) A encouragé à examiner et soutenir la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et le projet « Seabed 2030 » concernant la Carte générale bathymétrique des océans afin de contribuer, avec le projet de cadre opérationnel, à l'objectif consistant à conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines, et noté à cet égard qu'il importait de mobiliser les acteurs des sciences océaniques, les décideurs et la communauté juridique pour élaborer des solutions intégrées ;

g) A demandé au Groupe de travail de s'attacher avant tout à mettre la dernière main au projet de cadre opérationnel en temps voulu, en consultation avec les États Membres et les parties prenantes concernées, pris note de la série de webinaires prévue en octobre 2021 au titre des préparatifs de la troisième réunion d'experts du Groupe de travail, qui doit avoir lieu en avril 2022, en même temps qu'un séminaire international, et remercié Singapour d'accueillir ces manifestations importantes.

Décision 11/110

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action concernant la gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2021/13](#)) et salué les progrès accomplis, sous la direction de l'Australie et de la Suède, dans la mise à jour de son plan de travail pour la période 2020-2022, grâce à quoi le Groupe de travail est passé de situations hypothétiques à des situations réelles en matière de politiques et du point de vue juridique et s'est lancé dans des considérations juridiques sur les données faisant autorité, les données géospatiales pour le bien public et l'utilisation éthique de l'information, et la mise en œuvre de la voie stratégique relative aux politiques et à l'action juridique du Cadre intégré de l'information géospatiale ;

b) S'est dit conscient que les principes d'action et le cadre juridique pour la gestion de l'information géospatiale dans et entre les États Membres étaient un mélange complexe de questions interdépendantes où les systèmes juridiques et les juridictions en place se caractérisaient par leur diversité et présentaient différents niveaux de maturité, constituant un domaine d'activité difficile et important pour le Comité et pour la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale, et a noté qu'il importait de communiquer efficacement pour sensibiliser les décideurs, les parties prenantes concernées et le grand public à ces questions ;

c) A demandé au Groupe de travail de poursuivre son examen des paramètres de politique générale et juridiques ayant une incidence sur la protection de la vie privée, la sécurité nationale, les préoccupations relatives à la confiance commerciale, l'autorité, la diversité des sources d'information géospatiale, la responsabilité et la multiplicité des utilisations, en ayant à l'esprit que les décideurs cherchent la confiance, la ponctualité et l'adéquation aux objectifs en matière d'information géospatiale et, à cet égard, qu'il importe de maintenir la confiance dans l'information géospatiale pour l'élaboration de politiques et de décisions fondées sur des données factuelles ;

d) A encouragé le Groupe de travail à poursuivre son examen des questions stratégiques et juridiques liées aux données faisant autorité et au bien public, en notant qu'il pouvait être complexe et difficile de définir les données faisant autorité, compte tenu des différentes situations nationales, et que la production de renseignements et de services géospatiaux n'était plus l'apanage des organismes mandatés par les États, en raison de l'évolution du paysage numérique et technologique, de sa diversité d'un endroit à l'autre, et de l'utilisation novatrice de l'information géospatiale, et, à cet égard, à collaborer avec les organisations internationales compétentes ;

e) A salué les progrès enregistrés dans l'élaboration et la préparation d'une trousse de ressources stratégiques et juridiques pour aider les États Membres à améliorer le partage et l'échange de données, noté que ces ressources étaient fondamentales pour appliquer le Cadre intégré de l'information géospatiale sur la base des principes d'action et du cadre juridique appropriés au niveau national, et encouragé le maintien de la collaboration avec les groupes fonctionnels et les comités régionaux du Comité d'experts afin de mieux comprendre les facteurs et les implications politiques et juridiques et de faire progresser la mise en œuvre du Cadre au niveau national.

Décision 11/111

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport des trois organismes de normalisation, à savoir l'Organisation hydrographique internationale, le comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Open Geospatial Consortium, sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (voir [E/C.20/2021/14](#)), noté le large éventail de normes géospatiales examinées, et remercié les trois organismes de normalisation pour leur travail précieux et leur appui constant ;

b) S'est félicité du travail accompli par les organismes de normalisation, en collaboration les uns avec les autres, afin d'élaborer et de

préparer des normes pour mesurer et suivre la réalisation des objectifs de développement durable et d'améliorer l'accès aux données et leur partage, notamment au profit de la réponse apportée face à la pandémie de COVID-19 et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, et s'est réjoui du développement continu de l'interface de programmation d'applications (API) en circuit ouvert, du modèle de domaine de l'administration des terres ISO 19152 et de la suite S-100 de spécifications de produits de données marines ;

c) A accueilli favorablement et approuvé la troisième édition du « Guide to the role of standards in geospatial information management » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale), qui a pour objectif de promouvoir les recommandations concernant l'utilisation des normes pour la gestion de l'information géospatiale, et exhorté les États Membres et les parties prenantes concernées à poursuivre la révision et l'amélioration générales du Guide, ressource vivante en ligne alignée sur le Cadre intégré de l'information géospatiale, et à se servir activement du Guide pour trouver des solutions fondées sur des normes ;

d) A encouragé les États Membres et les parties prenantes concernées à donner des exemples concrets de mise en œuvre des normes géospatiales pour améliorer encore le Guide, aux fins de garantir la responsabilité quant aux normes et la conformité des pratiques et de démontrer l'intérêt d'appliquer des normes géospatiales, et à participer davantage à l'élaboration de normes géospatiales en collaboration avec les organismes de normalisation, et encouragé également les organismes de normalisation à étudier des moyens de renforcer les capacités des États Membres en vue de l'adoption et de la mise en œuvre des normes géospatiales.

Décision 11/112

Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (voir [E/C.20/2021/15](#)), félicité le Groupe d'experts de l'adoption de son plan stratégique et de son programme de travail pour la période 2021-2029 à sa session tenue virtuelle de mai 2021, et noté que le plan stratégique aiderait le Groupe d'experts à atteindre ses objectifs, à encourager et faciliter la mise en place d'autorités chargées des noms géographiques, à fournir des informations aux organismes extérieurs, notamment le Comité d'experts, et à promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies en vue d'une normalisation plus large des noms géographiques ;

b) A soutenu les efforts et mesures visant à renforcer l'interaction et la collaboration entre les Bureaux respectifs du Comité d'experts et du Groupe d'experts, y compris les possibilités de partenariat comme la mise en commun de l'expertise technique et des données sur les noms géographiques, les initiatives conjointes de renforcement des capacités, la sensibilisation à l'importance de la toponymie, le partage d'orientations, de méthodes et de pratiques pour la normalisation des noms géographiques, et la préservation des toponymes dérivés de langues autochtones, qui font partie du patrimoine culturel d'un pays ;

c) A encouragé les États Membres à améliorer la communication, la coordination et la coopération entre les autorités chargées de la gestion de l'information géospatiale et les autorités chargées des noms géographiques aux niveaux national et régional, y compris dans l'ensemble des domaines thématiques, afin de renforcer la gestion de l'information géospatiale, en notant que les noms géographiques constituaient un point de référence essentiel pour les infrastructures de données géospatiales et les réseaux de connaissances géospatiales et un élément capital du patrimoine linguistique et culturel d'un pays ;

d) A reconnu qu'il importait de normaliser les noms géographiques pour une gestion intégrative de l'information, sous-tendue par des innovations en matière de méthode et de technique pour le développement de bases de données nationales sur les noms géographiques et de services Web à des fins diverses, notamment les soins de santé et les secours d'urgence, la gestion de la pandémie de COVID-19 et le suivi des objectifs de développement durable ;

e) A noté les recommandations du Groupe d'experts visant à revitaliser et activer ses divisions géographiques et linguistiques et ses autorités toponymiques nationales et à créer un fonds d'affectation spéciale pour soutenir la mise en œuvre de son plan stratégique et de son programme de travail pour la période 2021-2029 en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des États Membres, axé sur des initiatives de formation destinées à renforcer les compétences en matière de principes et de techniques de dénomination géographique, et sa proposition d'étudier des projets de collaboration pour sauvegarder le patrimoine culturel ;

f) A noté la lenteur des progrès dans la mise au point de la nouvelle interface prévue pour améliorer la version actuelle du système GeoNyms et le projet Africa Gazetteer (Nomenclature africaine) afin de produire une application universelle pour recenser et valider les noms géographiques à l'échelle nationale et sur le continent, invité les partenaires intéressés à se joindre aux efforts déployés pour le redéploiement du projet Africa Gazetteer, et noté aussi la nomenclature régionale européenne ouverte établie par l'intermédiaire du projet Open Maps for Europe (Cartes ouvertes pour l'Europe) en vue de fournir à EuroGeographics un accès facile aux ensembles de données paneuropéens.

Décision 11/113

Rapport de gestion de programme

Le Comité d'experts de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a pris note du rapport oral présenté par un représentant du Secrétariat sur la gestion du programme du Comité.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

3. En application de la décision 2021/233 du Conseil économique et social, et compte tenu des conditions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui ont des répercussions sur les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, le Comité d'experts n'a pas tenu de réunions formelles à sa onzième session. Il a tenu trois réunions informelles en ligne, avec interprétation simultanée à distance, les 23, 24 et 27 août 2021.

4. Le Comité a mené les travaux de sa onzième session par correspondance et au moyen de consultations et il a examiné les propositions selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 2021/233 du Conseil.

B. Élection du Bureau

5. Le Comité d'experts a élu le Bureau ci-après selon la procédure d'approbation tacite, le 13 août 2021.

Coprésidence :

Ingrid Vanden Berghe (Belgique)
Paloma Merodio Gómez (Mexique)
Rosamond Bing (Tonga)

Rapporteur :

Kamal Outghouliast (Maroc)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

6. Le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire ([E/C.20/2021/1](#)) selon la procédure d'approbation tacite. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Cadre intégré de l'information géospatiale.
6. Repère de référence géodésique mondial.
7. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
8. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
9. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
10. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
11. Information géospatiale marine.

12. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
 13. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
 14. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
 15. Rapport de gestion de programme.
 16. Ordre du jour provisoire et dates de la douzième session du Comité d'experts.
 17. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa onzième session.
7. Le Comité a également approuvé le projet révisé d'organisation des travaux de la session (E/C.20/2021/2/Rev.1) selon la procédure d'approbation tacite.
8. Le Comité a en outre adopté son règlement intérieur (E/C.20/2021/3) selon la procédure d'approbation tacite, étant entendu que celui-ci s'appliquerait également à toutes les sessions futures du Comité.
9. Le Comité a de plus adopté, selon la procédure d'approbation tacite, une décision par laquelle il invitait les organisations non gouvernementales et autres organismes ci-après, non dotés du statut consultatif auprès du Conseil, à participer aux travaux de la session en qualité d'observateurs : Université musulmane d'Aligarh ; Association américaine de photogrammétrie et télédétection ; Académie autrichienne des sciences ; Université Carleton ; Centre for Spatial Law and Policy ; ConsultingWhere ; Université Curtin ; Institut de recherche pour systèmes d'information sur l'environnement ; EuroGeographics ; Association européenne des sociétés de télédétection ; Organisation européenne cadre pour l'information géographique ; FIMO – Université nationale du Vietnam ; Geospatial Frameworks ; Geospatial World ; Université Griffith ; Secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ; Health GeoLab Collaborative ; Hexagon ; Institut de photogrammétrie et d'information géographique, Université Leibniz de Hanovre, Allemagne ; Association internationale de géodésie ; Association cartographique internationale ; International Society for Digital Earth ; Union géodésique et géophysique internationale ; John Kedar Geospatial Initiatives, Ltd. ; Université catholique de Louvain, Belgique ; Land Equity International ; Location International, Ltd. ; MapAction ; Maxar Technologies ; Universidad Nacional Autónoma de México ; Université nationale de La Plata ; École de gestion de l'information NOVA ; Open Geospatial Consortium ; Institut panaméricain de géographie et d'histoire ; PlaceFund ; Commission royale pour Jubail et Yanbu ; RSS-Hydro ; Southwest Jiaotong University ; Taylor & Francis Group ; Université technique de Vienne ; Texas A&M University-Corpus Christi ; Three Trees and a Map PR, Ltd. ; Université du Botswana ; Université de Melbourne ; Université de Pretoria ; Université de Twente ; Université de Winnipeg ; World Geospatial Industry Council ; Université de Wuhan.

D. Documentation

10. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa onzième session sont disponibles sur son site Web (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/11th-session/>).

Chapitre III

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session

11. Le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa onzième session ([E/C.20/2021/L.2](#)), ainsi que les projets de décision qui y figureront, selon la procédure d'approbation tacite, le 1er septembre 2021, et chargé le Rapporteur d'en établir la version définitive avec l'aide du Secrétariat en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de 2022.

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire et dates de la douzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

12. Le Comité d'experts a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et les dates de sa douzième session (E/C.20/2021/L.1), selon la procédure d'approbation tacite, le 1er septembre 2021, et chargé le Bureau d'organiser le projet de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main.

